



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2022-077

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 Juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur HOUZÉ Fabrice visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2379 à Monsieur HOUZÉ Fabrice domicilié à Marly (Nord) – 13/42 Avenue de la Commune de Paris.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 21 juillet 2022 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 2 m², d'un montant de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 20 juillet 2022



Pour Le Maire,
l'adjoint délégué

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le

Serge MOREAU
